
Monsieur Christian FAVIER
Président du Conseil Général
Hôtel du département
Avenue du Général de Gaulle
94054 CRETEIL CEDEX

Saint-Maur des Fossés, le 21 janvier 2015

Monsieur le Président,

Les Saint-Mauriens, et tout particulièrement les riverains de la rue du Pont de Créteil, ont déploré récemment un nouvel accident impliquant un piéton et une automobile sur la RD 86 à proximité de l'école des Chalets.

Cette route à deux fois deux voies automobiles plus deux voies pour les bus n'est absolument pas adaptée au contexte urbain dans lequel elle s'insère. Rappelons qu'elle se situe en bordure immédiate d'écoles (groupe scolaire des Chalets), d'un collège (Rabelais), de deux lycées (D'Arsonval et Marcelin Berthelot) et du groupe d'immeubles de la cité du Pont de Créteil.

Extrêmement dangereuse dans sa traversée de Saint-Maur, la RD86 (ex RN 186) a été conçue il y a plusieurs décennies à une époque où la priorité était encore donnée au "tout automobile". Dangereuse pour les piétons comme en témoignent encore hélas les récents accidents, elle l'est tout autant pour les cyclistes qui n'ont pas le droit d'utiliser la voie bus comme cela se fait à Paris et ne peuvent, au risque de mettre leur sécurité en péril, s'insérer dans les voies de circulation automobile.

Europe-Ecologie-Les-Verts de Saint-Maur des Fossés, dans son communiqué du 16 décembre dernier, rappelait une nouvelle fois sa demande « pour une remise à plat totale de la circulation automobile sur la RD86 entre le pont de Créteil et la gare RER Saint-Maur-Créteil (tracé actuel du TVM) afin d'en terminer avec la place privilégiée donnée à l'automobile sur cet axe extrêmement dangereux pour les piétons et les cyclistes ». La mise en service de la ligne 15 du métro du Grand Paris Express et son interconnexion à la gare de St-Maur Créteil doivent être l'occasion de revoir entièrement le profil de la RD86 sur Saint-Maur : réduction à 2 x 1 voie pour les voitures, couloirs cyclables dans les deux sens, passages piétons surélevés, vitesse limitée à 30km/h aux abords des établissements scolaires, sécurisation et reprofilage des arrêts de bus TVM, 317, 111, 112 et 107 notamment aux arrêts Pont de Créteil et gare RER. Nous ne saurions considérer cette artère comme une voie de dégagement en cas d'encombrement de la A86 comme cela est parfois évoqué.

Dans l'immédiat, nous souhaitons appuyer les justes demandes des riverains qui souhaitent être associés aux indispensables nouveaux travaux d'aménagement. Nous appuyons notamment la demande de création d'un nouveau passage piétons au droit de l'école des Chalets avec plateau surélevé et réduction de la vitesse à 30km/h entre le pont de Créteil jusqu'à la Villa Vernier ainsi que des aménagements identiques du carrefour de la gare RER jusqu'au débouché de l'avenue Auguste Marin.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

Michel GINESTE,
responsable du groupe local EELV St-Maur

Denis LAURENT
conseiller municipal